



**PRÉFET
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n°HAI/80/2023/03

ARRÊTÉ

**portant habilitation de MVMT CONSEIL en vue de réaliser des analyses
d'impact des demandes d'autorisation d'exploitation commerciale
pour le département de la Somme**

**LE PRÉFET DE LA SOMME
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

Vu le code de commerce, en particulier ses articles L. 752-6 et R. 752-6 à R. 756-3 ;

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 modifiée, portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la procédure devant la commission nationale d'aménagement commercial et au contrôle du respect des autorisations d'exploitation commerciale ;

Vu le décret n°2019-563 du 7 juin 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commerciales et aux demandes d'autorisation commerciale ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination du préfet de la Somme, M. Rollon MOUCHEL-BLAISOT, à compter du 24 juillet 2023 ;

Vu le décret du 21 juillet 2023 portant nomination de M. Emmanuel MOULARD, sous-préfet hors-classe, secrétaire général de la préfecture de la Somme ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour établir le certificat de conformité mentionné au premier alinéa de l'article L. 752-23 du code de commerce ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2023 portant délégation de signature à M. Emmanuel MOULARD, sous-préfet hors-classe, secrétaire général de la préfecture de la Somme ;

Vu le dossier de demande d'habilitation déposé le 20 octobre 2023 par la société MVMT CONSEIL, dont le siège social est situé 16 avenue des Saules à BRUNOY (91800), représentée par M. Jérôme MASSA en sa qualité de président, en vue de réaliser les analyses d'impact des demandes d'autorisation d'exploitation commerciale pour le département de la Somme ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Somme ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}. – L'habilitation n°HAI/80/2023/03 de la société MVMT CONSEIL, dont le siège social est situé 16 avenue des Saules à BRUNOY (91800), représentée par M. Jérôme MASSA en sa qualité de président, en vue de réaliser les analyses d'impact des demandes d'autorisation d'exploitation commerciale pour le département de la Somme est accordée à compter de la date de signature du présent arrêté.

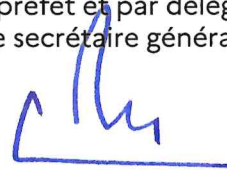
ARTICLE 2. – La présente habilitation est valable sur l'ensemble du département de la Somme, pour une durée de cinq ans, sans renouvellement tacite.

ARTICLE 3. – La personne affectée à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation est M. Jérôme MASSA.

ARTICLE 4. – Le secrétaire général de la préfecture de la Somme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le **09 JAN, 2024**

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général



Emmanuel MOULARD